

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU À LA PRÉFECTURE

21 DEC. 2015

Nombre de présents : 44
absent : 0
excusés : 5

Point 7 Rapport sur les orientations budgétaires 2016.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux ANGLARET-BRICKERT Claudine, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BERSCHY Sébastien, BRANDALISE Nejla, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, LOUIS Corinne, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, YILDIZ Yavuz.

Ont donné procuration :

Mme Dominique ZINCK qui donne procuration à Mme SCHOENENBERGER, Mme Dominique HOFF qui donne procuration à Mme LATHOUD, Mme Céline WOLFS-MURRISCH qui donne procuration à M. FRIEH, Mme Saloua BENNAGHMOUCH qui donne procuration à M. DENECHAUD et M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE.

CE RAPPORT NE DONNE PAS LIEU A UN VOTE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 18 décembre 2015

Rapport sur les orientations budgétaires 2016

Table des matières

Introduction.....	3
I. Le contexte d'élaboration du budget primitif 2016	4
1.1. Le contexte économique et financier	4
1.1.1. Au niveau international	5
1.1.2. Au niveau national	6
1.2. Les incidences de la politique de l'Etat sur les collectivités territoriales.....	7
1.3. Les incertitudes qui pèsent sur les engagements des partenaires traditionnels de la Ville.....	7
II. La situation de la Ville de Colmar	10
2.1 Le fonctionnement.....	10
2.2. L'investissement	13
2.3. L'évolution de la capacité d'épargne	14
2.4. La situation de l'endettement	15
III. Les orientations budgétaires pour 2016	17
3.1. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées	18
3.2. Des dépenses d'investissement calées sur la programmation pluriannuelle des investissements (PPI).....	18
3.3. Une fiscalité maintenue à un niveau très modéré.....	20
3.4. Maintenir un niveau modéré d'endettement.....	22
IV. Conclusion.....	24

Introduction

Les orientations budgétaires pour 2015, examinées lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2014, avaient tracé les contours d'un pacte pour 6 ans, avec les Colmariens, reposant sur les points principaux suivants :

- le dynamisme par l'investissement, avec une moyenne annuelle de dépenses d'équipement de 38 M€,
- des économies à réaliser sur la dépense publique, sans remise en cause des services rendus à la population,
- la maîtrise de la dette,
- la modération fiscale.

Ces points s'étaient évidemment retrouvés dans le budget primitif 2015, adopté le 26 janvier de cette année, se déclinant de la manière suivante :

- des dépenses d'équipement à hauteur de 39 M€ hors reports,
- des dépenses de fonctionnement en progression de 1,5 % par rapport au BP 2014,
- une dette maîtrisée,
- une fiscalité stable, avec des taux maintenus, pour la 3^{ème} année consécutive, à leur même niveau.

A l'occasion de la décision modificative n° 1, adoptée par le conseil municipal le 19 octobre dernier, un effort important de maîtrise des dépenses de fonctionnement a été réalisé, avec une réduction de 3,1 % par rapport au budget primitif. De ce fait, ces dépenses furent ramenées au coût de fonctionnement 2014. Dans le même temps, le niveau d'investissement a été maintenu, alors même que le taux de réalisation des dépenses d'équipement sera supérieur en 2015 à 83 %, pourcentage pourtant déjà élevé atteint en 2014.

La situation de la dette, tant en capital qu'en charges d'intérêt, qui a fait l'objet d'un rapport spécifique lors de la séance du Conseil Municipal du 30 mars dernier, est tout à fait bonne, au regard de la capacité de remboursement de la Ville (il aurait fallu seulement 3,47 années d'épargne brute en 2014 pour rembourser l'intégralité du capital emprunté), et en comparaison avec ce qui se passe dans la très grande majorité des collectivités.

Ainsi, le pacte passé avec les Colmariens en 2014 est tenu par la municipalité. Les engagements sont respectés, même mieux, le coût de fonctionnement 2015 ayant été ramené à celui de 2014.

Pour autant, ce seul respect ne peut évidemment être isolé des caractéristiques d'un environnement incertain, du fait du contexte international et de la situation économique en France. Sur ce dernier point, il y a lieu de mettre le doigt sur les désengagements financiers de l'Etat à l'égard des collectivités territoriales.

Plus que jamais, piloter une ville nécessite une vision claire des objectifs et de la manière de les atteindre, ainsi qu'une rigueur de tous les instants dans les choix faits en matière de gestion, dans tous les aspects de celle-ci.

C'est ainsi que ce rapport pour les orientations budgétaires 2016 aura pour objectif de mettre en exergue :

- le contexte international et national,
- les incidences de la politique de l'Etat à l'égard des collectivités territoriales,
- les incertitudes qui pèsent sur l'engagement des partenaires traditionnels de la Ville, en particulier le Conseil Départemental du Haut-Rhin.

Il s'appliquera à décrire, de manière rétrospective et prospective, ce que sont les grands indicateurs de la collectivité : dépenses de fonctionnement, endettement, effort d'équipement, répartition des recettes d'investissement, etc.

Enfin, il déclinera, dans le cadre du pacte passé avec les Colmariens, ce que seront les engagements de la Ville de Colmar pour 2016, lesquels seront bien évidemment repris dans le projet de budget primitif que le conseil municipal aura à examiner dans sa séance du lundi 25 janvier prochain.

I. Le contexte d'élaboration du budget primitif 2016

1.1. Le contexte économique et financier

Le contexte économique et financier demeure extrêmement incertain, en cette fin d'année 2015.

Il a même, au-delà des tendances habituelles, pris un tour particulier avec les événements dramatiques du vendredi 13 novembre dernier, qui ne manqueront pas d'avoir des conséquences directes et indirectes sur l'économie française, et les charges qui pèsent tant sur l'Etat que les collectivités territoriales.

Ainsi, le réhaussement des mesures de sécurité dans le cadre d'un certain nombre de manifestations a-t-il déjà un impact budgétaire sur notre Ville en particulier, dont on peut imaginer qu'il sera croissant dans les mois qui viennent si la menace terroriste devait perdurer.

En dehors de cela, les autres éléments de fragilité, voire d'inquiétude, ne manquent pas.

1.1.1. Au niveau international

La situation géopolitique a rarement été aussi incertaine depuis la Seconde Guerre Mondiale. L'instabilité, déjà en place ou émergente dans de nombreux pays, menace l'Europe elle-même, à ses portes, voire en son sein même.

La capacité de l'Europe à trouver des solutions de sortie de crise est toujours aussi faible, même s'il faut noter que, comme pour 2014 et 2015, la Banque Centrale Européenne entend continuer en 2016 à mener une politique de taux faibles, facilitant le refinancement des banques, et donc le financement des investisseurs. Encore faut-il qu'il y ait volonté ou possibilité d'investir ...

Il faut souligner que ce contexte de taux bas au niveau européen a un effet positif sur la capacité d'emprunter de la Ville de Colmar, qui est de surcroît appréciée comme très sûre par les organismes bancaires.

Après avoir emprunté 8,8 M€ sur 15 ans à 1,96 % à la Banque Postale en juin dernier, la Ville vient de souscrire un emprunt à taux fixe de 5,7 M€ sur 20 ans à 1,8 % auprès de la Caisse d'Epargne : jamais le coût de l'argent n'a été aussi faible, ce qui conforte encore la Ville dans sa stratégie de maintien d'un niveau d'investissement élevé.

Par ailleurs, malgré une politique du « robinet ouvert » menée par l'OPEP, le prix du pétrole continue à subir des évolutions erratiques, ce qui fait peser une incertitude permanente sur le coût de l'énergie. L'approvisionnement en gaz reste de surcroît une question sensible, du fait de la situation en Ukraine ou encore de l'incertitude politique en Algérie. Les récents développements des événements liés à la lutte contre Daesch accroissent sur l'approvisionnement énergétique l'incertitude précédemment évoquée.

Enfin, si la situation aux Etats-Unis est satisfaisante en termes d'emplois (5 % de taux de chômage, niveau historiquement bas), c'est l'économie chinoise qui a donné des signes d'essoufflement, ce qui a une incidence directe sur le reste de l'économie mondiale, en particulier européenne.

1.1.2. Au niveau national

Avec, au mieux, une croissance du PIB de 1,1 % et avec plus de 5 millions de personnes exclues du marché du travail, la France continue d'être en situation difficile sur le plan économique.

Il n'y a pas d'effet d'entraînement de la politique budgétaire de l'Etat. Au contraire, la réduction massive des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales a un effet négatif sur l'investissement public. Il est entendu que les collectivités qui ont un budget de fonctionnement mal maîtrisé doivent faire un effort qui devient impossible. Pour autant, le retrait de l'Etat frappe sans discrimination les bonnes comme les mauvaises gestionnaires, ce qui fait subir aux premières une double peine : à avoir bien géré, elles ont moins de marges de manœuvre, et pourtant elles doivent subir un rabotage uniforme qui met de ce fait en cause les actions qu'elles mènent.

Il semblerait néanmoins que le redémarrage de l'investissement productif soit de nature à permettre d'espérer des embauches dans les mois qui viennent, même si les entreprises se heurtent souvent à l'inadéquation entre leurs besoins et le niveau de qualification des personnes, quand ce n'est pas la pénurie dans tel ou tel corps de métier.

Le contexte montre, s'il en était besoin, la pertinence de la politique du soutien au développement économique menée par Colmar Agglomération, dans le cadre en particulier des engagements pris par l'équipe municipale à l'égard des Colmariens :

- développement d'une capacité d'offre foncière pour permettre le développement et l'accueil des entreprises (qui a permis en 2015, par exemple, le développement du groupe Liebherr par redéploiement des activités de Jung Logistique) ;
- modération fiscale, avec une CFE (contribution foncière des entreprises) relativement faible par rapport à ce qui est pratiqué dans les agglomérations de taille comparable (taux de 24,03 % pour Colmar Agglomération contre 27,13 % en moyenne en 2015), et une TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) égale à zéro (contre 2,66 % en moyenne pour l'ensemble des EPCI en 2014) ;
- soutien au développement et à la création des activités, avec un dispositif unique en son genre en Alsace : l'additionnalité d'aides de Colmar Agglomération à celles de la Région Alsace, qui a fait l'objet d'une convention signée le 21 novembre dernier, et qui pourra utilement inspirer les relations à venir entre la future grande Région Alsace – Lorraine, Champagne Ardenne et les agglomérations qui la composent.

1.2. Les incidences de la politique de l'Etat sur les collectivités territoriales

Bien que le Gouvernement ait renoncé, en cette fin d'année 2015, à mener, de manière précipitée, la réforme de la DGF (dotation globale de fonctionnement), il poursuit néanmoins les ponctions prévues sur les dotations des collectivités territoriales, notamment le bloc communal.

Pour la Ville de Colmar, il faut rappeler ce que cela représente en termes de réduction de la DGF :

- 670 000 € en 2014,
- 1,7 M€ en 2015,
- 1,7 M€ en 2016,
- 1,7 M€ en 2017.

Soit une perte cumulée de recettes de 5,77 M€ entre 2014 et 2017, soit encore 6,19 % de recettes de fonctionnement (référence année 2014).

Comme cela a déjà été souligné, cette « contribution au redressement des finances publiques » des collectivités territoriales frappe relativement plus les collectivités bonnes gestionnaires, dont les marges de manœuvre sont étroites.

La Ville de Colmar, caractérisée comme bonne gestionnaire encore récemment par le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui a fait l'objet d'une présentation au Conseil Municipal le 22 juin dernier, est donc particulièrement pénalisée.

Une des conséquences majeures de cette politique de dotations de l'Etat est le retrait de l'investissement public local. En 2014, celui-ci a subi un recul de 9 %. En 2015, ce recul sera d'environ 7 %. Et pour 2016, on peut penser qu'il se situera aux alentours de 40 %, ce qui est dramatique quand on sait que l'investissement du bloc communal représente 31,1 milliards d'euros, soit plus de 60 % de l'investissement public total pour l'année 2014.

1.3. Les incertitudes qui pèsent sur les engagements des partenaires traditionnels de la Ville

La participation de l'Etat, de la Région Alsace et du Département du Haut-Rhin a été, et devrait rester essentielle dans la capacité de la Ville de Colmar de financer un niveau élevé de dépenses d'équipement.

Il en va de la solidarité entre niveaux de collectivité, et cela correspond à la grande capacité de la municipalité d'être « aller chercher » les financements chez ses partenaires.

Rappel des équipements réalisés (2013-2014)

Rappelons à titre d'exemple le Musée Unterlinden pour qui 55 % des 38 M€ d'investissement TTC sont couverts par des partenaires de la Ville de Colmar.

Sur les 6 dernières années, les seules subventions ont permis de financer l'ensemble des dépenses d'équipement à hauteur de 15 % en moyenne (5,29 M€ de subventions de l'Etat, de la Région et du Département pour 36,07 M€ de dépenses).

- Illustration dans le cadre du **CPER** :

La participation de la Ville et de Colmar Agglomération aux projets inscrits au CPER 2015-2020 s'élève à 30 %, soit 7 631 000 € sur un volume global de projets inscrits concernant l'Agglomération colmarienne de 25 800 000 €.

Point négatif : la participation du Département du Haut-Rhin s'est effondrée. Elle est passée de 15 % pour les projets inscrits au CPER 2007-2013 à 0,2 % au CPER 2015-2020 (hors subventions accordées dans le cadre du Contrat Territoire de Vie). Ce désengagement est compensé par la participation de l'Etat qui passe de 24 % pour le CPER 2007-2013 à 43 % pour la nouvelle programmation. La participation de la Région Alsace, elle, reste stable.

- Illustration dans le cadre de la **contractualisation départementale** :

CTV 2010-2013 ET CTV 2014-2019 / PIL 2014, 2015 et suppression du dispositif en 2016

PIL : Le Département a par ailleurs annoncé son désengagement au titre du dispositif Projets d'Intérêt Local. En 2016, ni la Ville, ni Colmar Agglomération ne pourront bénéficier de subventions dans le cadre de ce dispositif.

Pour la Ville, il s'agit d'une diminution de recettes de près de 240 K€. Ce constat est déterminé par rapport aux subventions octroyées par le Département au titre du PIL en 2015, soit 240 K€ (à noter que sur ces 240 K€, un reliquat de 72,2 K€ reste à encaisser sur 2016).

Ces 240 K€ représentent près de 5 % des subventions attribuées en moyenne par an par nos principaux partenaires (Etat, Région et Département). Ces subventions venaient financer notamment des travaux de voirie communale, des travaux de rénovation dans les écoles primaires colmariennes ainsi que des travaux de réaménagement des aires de jeux de la Ville.

CTV : Dans le précédent Contrat de Territoire de Vie 2010-2013, les subventions attribuées par le Département représentaient près de 1,12 M€ par an sur 4 ans. Dans la contractualisation en cours 2014-2019, le montant des subventions attribuées, lissé sur 6 ans, se monte seulement à 345,3 K€. Sans compter que les participations du Département ne font pas l'objet d'un versement unique en fin d'opération, mais d'un versement sous forme de 15 annuités. Là encore la diminution est de 997 935 €.

- Illustration dans le cadre des **subventions de fonctionnement** :

En 2015, l'Etat s'est désengagé du financement des Conservatoires régionaux et départementaux, dont le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Colmar. Sur la base de la subvention de fonctionnement qui a été attribuée en 2014, la diminution de recettes en 2015 a été de près de 75 K€ (73 911 € exactement).

A l'instar de l'Etat, le Département a d'ores et déjà annoncé une révision à la baisse de l'aide apportée au fonctionnement du Conservatoire. Cette subvention s'élevait en 2015 à 150 K€.

Dans un même temps, le Département envisage la réduction de l'aide allouée au fonctionnement du Centre de Ressources des Musiques Actuelles. La subvention actuelle était de 16 K€.

Le désengagement massif du Département s'accompagne d'une incertitude sur la politique de la future grande région : comment celle-ci va-t-elle gérer ses engagements, au-delà d'une vraisemblable reconduite des répartitions existantes entre les trois actuelles régions en 2016 ? Le bon niveau d'équipement de l'Alsace en général, et de Colmar en particulier, ne doit pas être la cause d'un désengagement de la Région de nos politiques d'investissement.

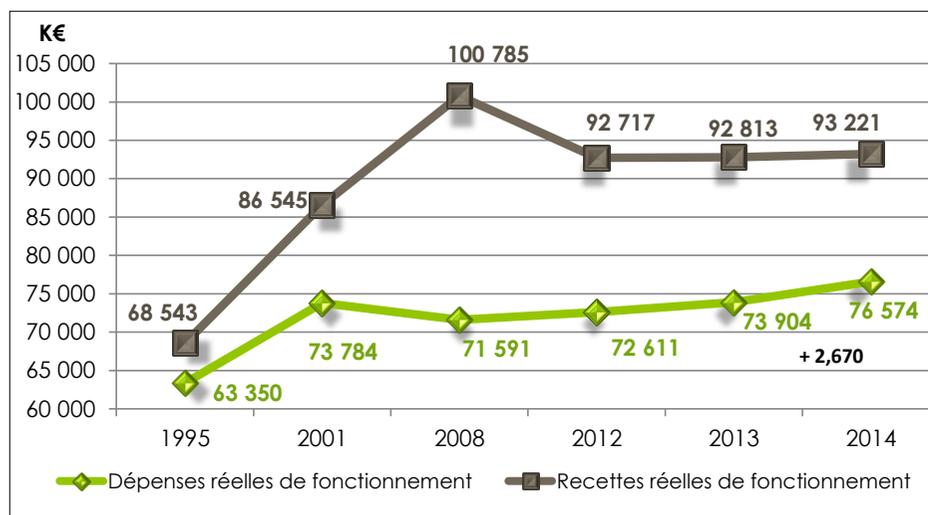
II. La situation de la Ville de Colmar

L'examen rétrospectif sur la base des comptes administratifs et de l'évolution des principaux agrégats financiers permet d'apprécier la santé financière de la Ville de Colmar.

Pour ce faire, il convient d'analyser l'évolution des recettes et des dépenses de chacune des deux sections du budget. Afin de permettre une bonne lecture de l'évolution à long terme des indicateurs budgétaires de la collectivité, il a été systématiquement rappelé ceux des années 1995, 2001 et 2008, en sus de l'analyse rétrospective «glissante» sur les trois derniers exercices, à savoir 2012, 2013 et 2014.

2.1 Le fonctionnement

En ce qui concerne la **section de fonctionnement**, on relève globalement sur la période de 2012 à 2014 **l'absence d'effet de ciseau**.



Toutefois, on observe en 2014 un premier resserrement de l'écart entre les recettes et les dépenses.

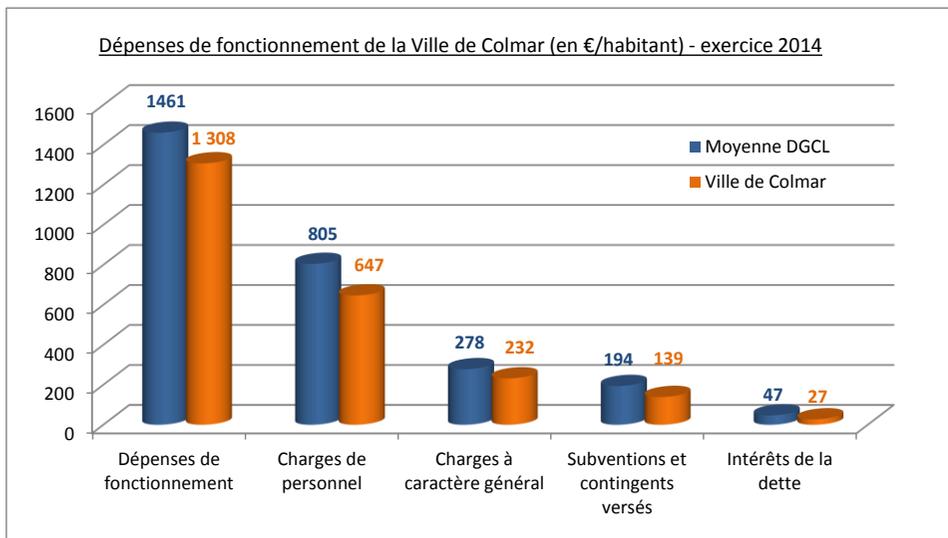
En effet, les recettes se stabilisent suite aux premiers effets de la baisse des dotations de l'Etat dans le cadre du redressement des finances publiques et les dépenses croissent, sous l'impulsion des mesures réglementaires prises au niveau national (revalorisation et reclassement de la catégorie C, augmentation des taux de la CNRACL, garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), péréquation horizontale (la Ville de Colmar est contributeur au FPIC), etc.)

C'est l'incidence de ces mesures qui explique principalement une croissance plus rapide des dépenses que celle des recettes en 2014.

Le **taux de croissance entre 2013 et 2014** reflète également cette évolution puisque le taux atteint **3,61 %** pour les dépenses de fonctionnement et **0,44 %** pour les recettes de fonctionnement (*hors résultat reporté*).

Evolution des dépenses de fonctionnement

La croissance des dépenses de fonctionnement s'explique principalement par les mesures réglementaires prises par le législateur comme évoqué plus haut. Toutefois, leur niveau reste inférieur aux moyennes nationales.



La comparaison des principaux postes avec la moyenne nationale démontre qu'en 2014 les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées, notamment les dépenses de personnel et les dépenses liées aux charges à caractère général.

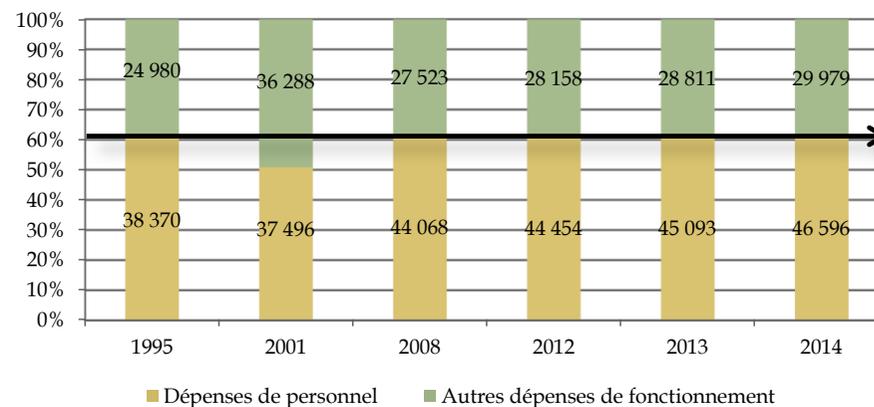
Avec une fiscalité plus que modérée et des dotations de l'Etat qui sont en repli, c'est la maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment par des efforts de gestion, qui permet à la collectivité de préserver son autofinancement.

Selon l'Observatoire des Finances Locales, la dépense par habitant représentait en moyenne 1 461 € en 2014. A Colmar, ce coût était de 1 308 €, soit une économie annuelle de 153 € par habitant, soit encore au total 10,6 M€.

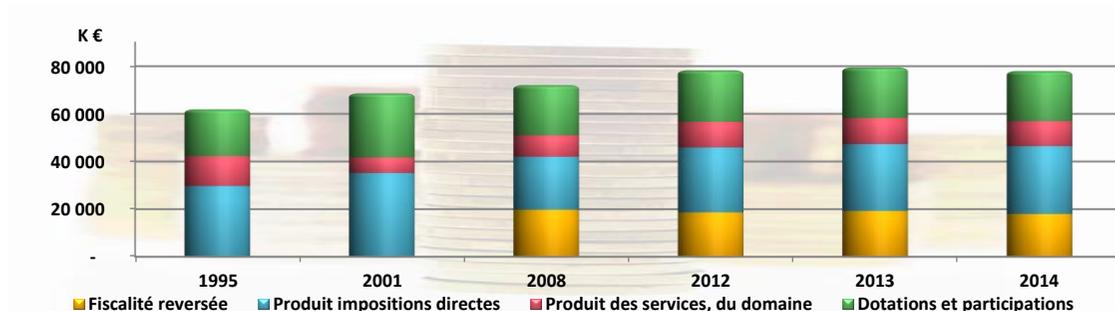
*source : DGCL – strate de 50 000 à 100 000 habitants

La stabilisation du poids relatif des charges de personnel a contribué à la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Il faut noter que leur poids relatif est en diminution depuis 2012, passant de 61,22 % à 60,85 % en 2014.



Evolution des recettes de fonctionnement



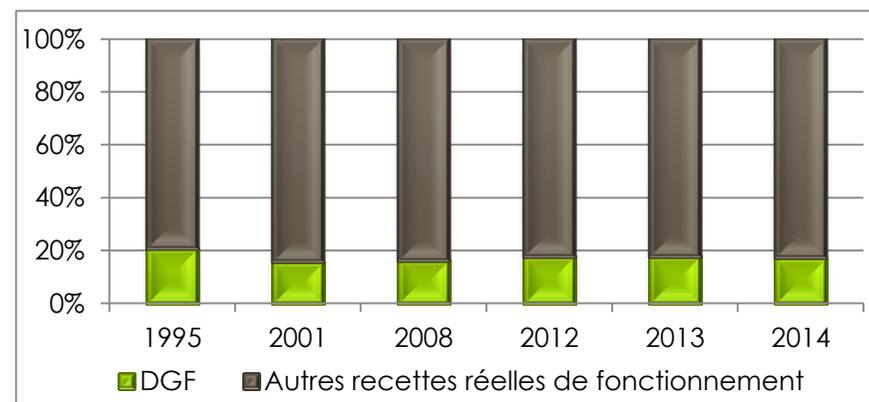
Par ailleurs, la structure des ressources de fonctionnement est bien équilibrée. En effet, en 2014, les impôts et taxes représentaient 55,06 % des recettes réelles de fonctionnement, les dotations, subventions et participations 22,62 %, les produits des services, du domaine et des ventes diverses 11,28 %, et les recettes diverses et exceptionnelles 11,04 %.

Globalement, les 4 principaux postes de recettes sont en léger retrait de 0,39 % entre 2012 et 2014, en raison notamment de la baisse des dotations de l'Etat. Il est rappelé qu'en 2014, l'abaissement de la dotation forfaitaire dans le cadre de la contribution de la Ville de Colmar au redressement des finances publiques était de 670 391 €.

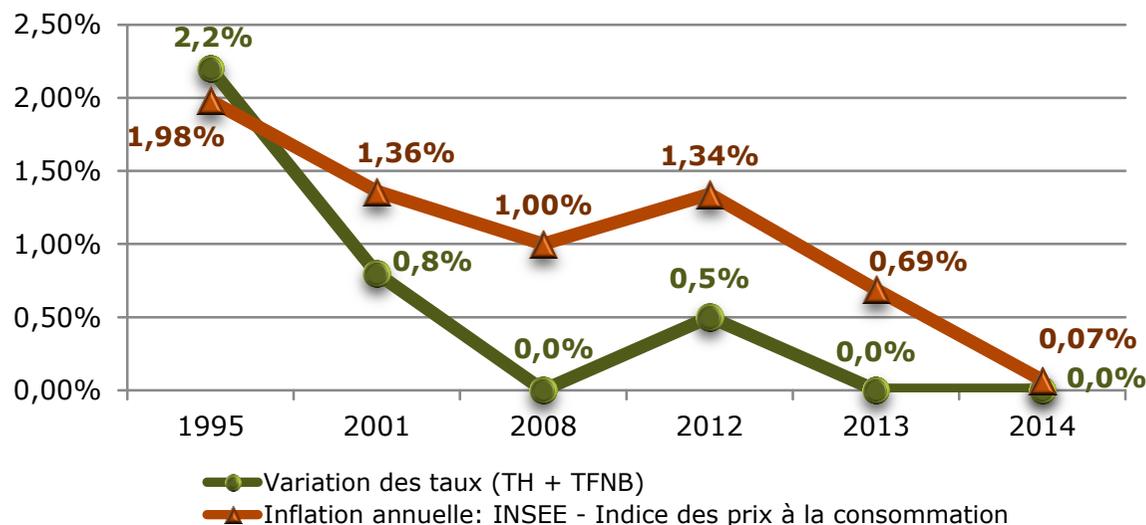
Le chapitre dotations et participations accuse une diminution de 2,69 % sur cette période.

Sur la période 2012-2014, le poids relatif de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au sein des recettes réelles de fonctionnement est passé de 17,75 % en 2012 à **17,16 %** en **2014**, soit - 458 K€.

L'année 2014 a été marquée par la première baisse (-1,5 Md€) de la DGF versée par l'Etat aux collectivités locales.



Evolution des taux d'imposition



Il ressort de ce graphique que l'augmentation des taux a été de 0,5 % contre une inflation de 2,1 % sur la période 2012 à 2014, soit un écart de 1,6 point. L'évolution des taux a par conséquent été inférieure à l'inflation.

En 2014, un point de fiscalité représentait 283 K€. Ainsi, le 1,6 point correspondait à 453 K€ de contribution en moins pour les contribuables locaux.

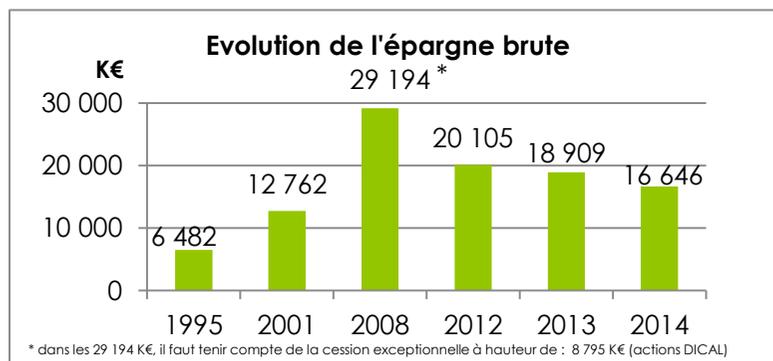
2.2. L'investissement

Le maintien de la capacité d'épargne (*différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement*) à un niveau élevé, a permis de financer de manière importante les dépenses d'équipement, sans faire appel à une fiscalité supplémentaire, conformément aux engagements pris.

Le volume des dépenses d'équipement est conséquent, avec une moyenne de 43 M€ sur la période 2012 à 2014, et un pic de 51 M€ en 2013.



2.3. L'évolution de la capacité d'épargne

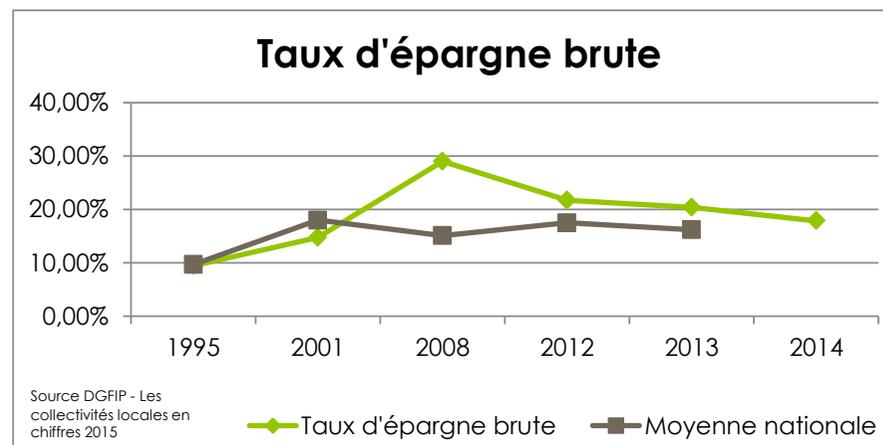


L'épargne brute (autofinancement brut ou capacité d'autofinancement) représente la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle affiche un niveau qui reste élevé : plus de 16 M€ sur la période 2012 à 2014.

Néanmoins, en 2014, la progression plus rapide des dépenses par rapport aux recettes pour les raisons évoquées plus haut, a généré un repli de l'épargne brute. Il s'agit d'une ressource interne qui participe au financement des dépenses d'investissement. Par conséquent, elle contribue fortement à la capacité d'investissement de notre collectivité.

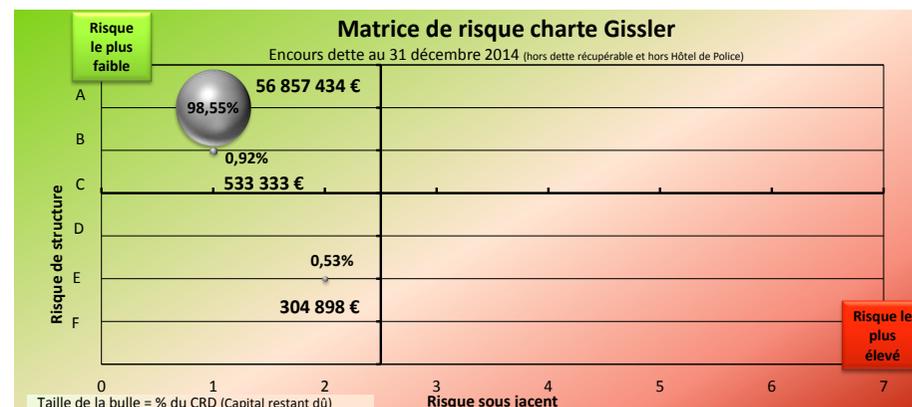
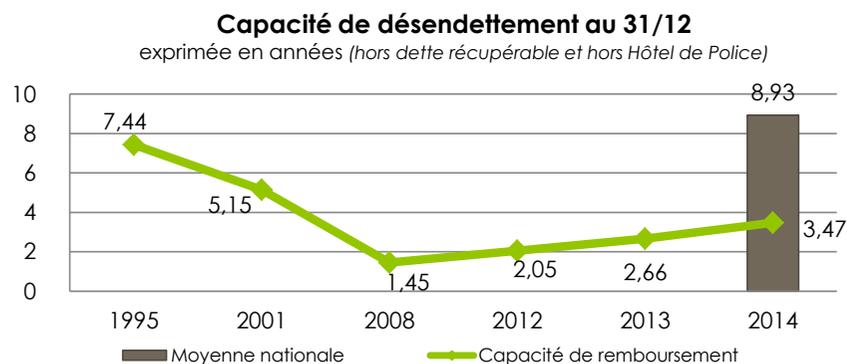
Du côté des ressources de fonctionnement, le ratio épargne brute sur recettes réelles de fonctionnement ou **taux d'épargne brute** exprime la part des ressources qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges et qui sont ainsi rendues disponibles pour rembourser la dette et pour financer les investissements.

Au cours de la période 2012 à 2014, le taux est supérieur à la moyenne nationale, même si l'on constate un rapprochement, comme le montre le graphique ci-contre.



2.4. La situation de l'endettement

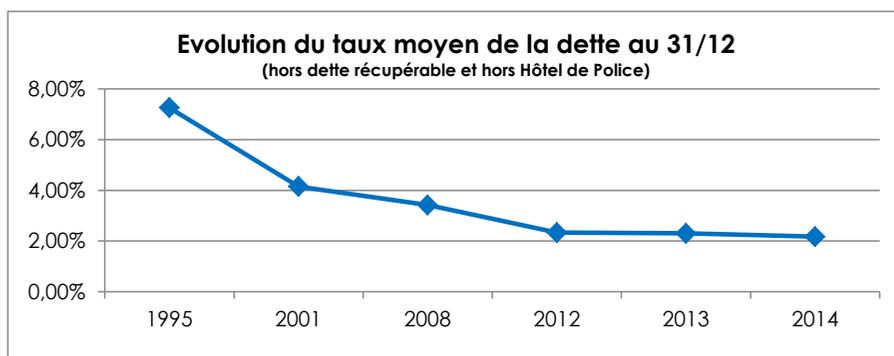
L'endettement de la Ville de Colmar est maîtrisé.



La **capacité de désendettement** est passée de 2,05 en 2012 à 3,47 en 2014, étant précisé que la moyenne nationale est de 8,93.

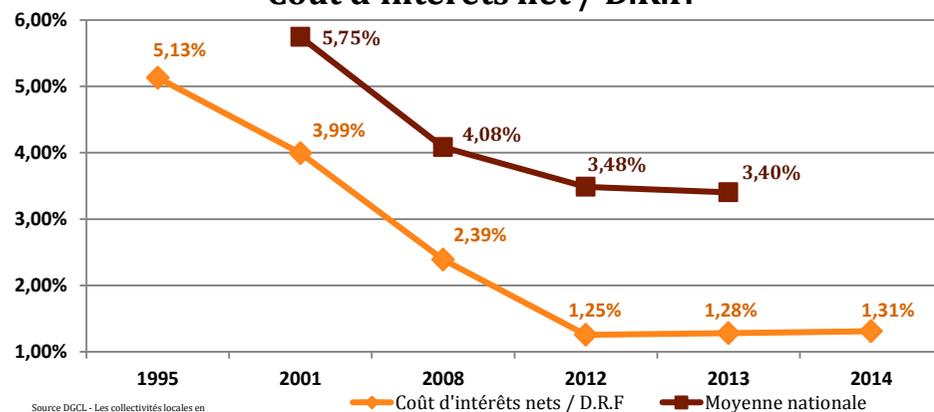
Il est rappelé qu'elle exprime le nombre théorique d'années au bout duquel la dette pourrait être remboursée à l'aide de la seule épargne brute.

En matière de risque, la situation est très favorable puisqu'il ressort de la charte Gissler que 98,55 % de l'encours de la dette correspond à des emprunts classiques à taux fixe ou à taux variable.



Le taux moyen de la dette est aussi très bien positionné et en constante diminution (2,17 % au 31 décembre 2014).

Coût d'intérêts net / D.R.F.



Par ailleurs, les frais financiers sont largement maîtrisés malgré le niveau record des investissements réalisés au cours des dernières années, comme l'atteste le graphique ci-contre.

La différence de taux, représente en 2014

- 2,2 M€, par rapport à 1995 (2014)

- 1,5 M€, par rapport à la moyenne nationale (2013)

Il ressort de cette analyse rétrospective que les principaux agrégats sont dans le vert et que la situation financière reste globalement très favorable.

La structure de financement est bien équilibrée et ses fondamentaux financiers sont solides, notamment par :

- un niveau de ressources propres élevé et dynamique permettant à la Ville de Colmar de couvrir ses dépenses obligatoires,
- une forte maîtrise de ses dépenses de fonctionnement,
- un endettement maîtrisé,
- une pression fiscale modérée.

III. Les orientations budgétaires pour 2016

Les orientations budgétaires s'inscrivent dans un contexte à plusieurs facettes :

- cela a été dit, un contexte économique et financier international et national incertain, qui pèsera forcément sur l'action de la Ville de Colmar, et qui pourrait remettre en cause, partiellement, les orientations budgétaires définies fin 2015 ;
- la plus grande incertitude règne sur l'évolution de la DGF. Même si sa réforme a été repoussée en 2016 pour une application en 2017, elle interroge sur les capacités de la collectivité à maîtriser à terme l'équilibre du budget de fonctionnement, et par voie de conséquence le niveau d'épargne disponible pour alimenter la section d'investissement. De ce point de vue, une baisse de la DGF, au-delà des réductions déjà programmées, pénaliserait doublement la Ville de Colmar : parce qu'elle a été bonne gestionnaire, ses marges de manœuvre en termes d'économie sont plus étroites que les collectivités qui ont été plus dispendieuses ; ayant la volonté de maintenir un niveau d'investissement élevé, elle aura plus de difficulté à financer celui-ci que les collectivités qui ont réduit au minimum leurs dépenses d'équipement ;
- s'ajoute à cette incertitude la perspective esquissée par le Gouvernement de revaloriser le traitement des fonctionnaires, ce qui fera peser une charge supplémentaire sur les finances locales. En l'absence de précision avant l'élaboration du budget primitif 2016, il est envisagé que ces éventuelles mesures soient prises en compte dans le cadre d'une décision modificative ;
- le programme pluriannuel d'investissement a été quasiment arrêté, ce qui permet de répartir les dépenses d'équipement sur la durée du mandat municipal, et d'ajuster ainsi, autant que faire se peut du fait de l'incertitude qui pèse sur la DGF, le besoin de financement de la section d'investissement (notamment en matière d'emprunts), avec une moyenne de 38 à 40 M€ entre 2014 et 2020.

Dans ce cadre, les orientations budgétaires pour 2016 sont les suivantes :

3.1. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Les objectifs sont les suivants :

- globalement, les dépenses de fonctionnement en 2016 se situeront au niveau de 2015, DM n° 1 incluse. Cela représente une diminution de 3 % de budget primitif à budget primitif, soit compte tenu de l'inflation une réduction de 4 %. Cela est rendu possible par une gestion des plus rigoureuses du budget, dans une approche « ligne à ligne », avec une attention particulière portée à l'efficacité de la dépense et à la pertinence de la commande publique (développement des groupements de commande avec Colmar Agglomération et les communes qui la composent, par exemple).

Cette rigueur en matière de fonctionnement est pratiquée sans réduction des moyens donnés au service public municipal, et a minima en maintenant les subventions affectées aux associations qui assument une activité permanente. Elle intègre aussi le respect des engagements de la municipalité, avec quelques petites adaptations (par exemple, augmentation légère de la participation des bénéficiaires du Ciné Pass).

- les dépenses de personnel, hors mesure gouvernementale éventuelle déjà évoquée, se situeront en 2016 à leur niveau de 2015. Cela est rendu possible par un travail permanent d'adaptation des effectifs, tout en maintenant la capacité d'action de la collectivité. De plus, la Ville de Colmar dans le cadre de la mutualisation avec Colmar Agglomération, voit certaines de ses charges de personnel être prises partiellement en charge par le niveau intercommunal, dans le cadre des services communs reconnus comme tels par l'ensemble des maires.

3.2. Des dépenses d'investissement calées sur la programmation pluriannuelle des investissements (PPI)

La PPI permet d'avoir une vision prospective la plus proche possible de la répartition des dépenses d'équipement pour la durée du mandat.

Elle intègre à la fois les dépenses dites récurrentes (travaux d'entretien ou de renouvellement dans les écoles, les bâtiments municipaux, pour la voirie, l'éclairage public, etc.) et les projets de développement (rocade verte, bibliothèque des Dominicains, parking gare, etc.).

La PPI est donc fondée sur le calendrier prévisionnel des opérations, en fonction des contraintes qui pèsent sur chaque projet :

- pour la voirie et l'éclairage public, par exemple, la bonne coordination avec l'intervention pertinente des concessionnaires que sont Vialis, la SCCU, la Colmarienne des Eaux ou encore France Télécom ;
- pour les projets de développement, la définition de la programmation, le choix du maître d'œuvre, les appels d'offre pour désigner les entreprises, et bien sûr la durée nécessaire pour mener le chantier.

Sur la base de ces éléments, la projection en termes d'investissement est la suivante :

Rappel 2015	2016	2017	2018	2019	2020
39 M€	28 M€	48 M€	39 M€	37 M€	37 M€

Comme on peut le constater, l'année 2016 va connaître un « creux » en matière de dépenses d'équipement, celles-ci repartant ensuite fortement à la hausse en 2017.

Cela est lié au fait que de nombreux projets vont être en phase de préparation technico-administrative pendant une bonne partie de l'année 2016, pour être ensuite en phase complète de travaux en 2017.

Il en est ainsi :

- du parking gare, cofinancé avec la Région Alsace,
- du Centre européen du livre et de l'illustration (CELI),
- du parking de la place de la Montagne Verte,
- du gymnase du Grillenbreit,
- de la salle couverte, au stade de l'Europe

De ce fait, et conformément aux orientations budgétaires définies pour le mandat 2014-2020, l'année 2016 ne remet pas en cause l'objectif d'atteindre une moyenne annuelle de 38 M€ de dépenses d'équipement.

3.3. Une fiscalité maintenue à un niveau très modéré

Il faut le rappeler, la Ville de Colmar pratique une fiscalité très modérée (Année 2014).

	POPULATION	Valeur locative moyenne brute	Abattement général à la base	Valeur locative moyenne nette	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	TOTAL	Moyenne nationale *
en euros par habitant									
COLMAR	69 013	2 413	500	1 913	171	235	5	411	564
AJACCIO	67 477	3 401	529	2 872	253	182	1	436	564
BOURGES	68 747	3 198	480	2 718	223	303	3	529	564
CALAIS	73 906	1 973	99	1 874	212	200	2	414	564
DRANCY	67 410	4 446	445	4 001	177	271	1	449	564
MULHOUSE	112 127	2 406	-	2 406	195	251	3	449	588
QUIMPER	66 826	3 554	594	2 960	267	279	5	551	564
ST NAZAIRE	69 765	3 474	-	3 474	299	290	2	591	564
STRASBOURG	276 750	2 699	554	2 145	234	278	2	514	588
VALENCE	64 919	3 382	-	3 382	262	389	3	654	564

* Source DGFIP - Les comptes 2014 des communes - données individuelles

- 564 € pour la strate 50 000 à 100 000 hab.

- 588 € pour la strate de plus de 100 000 hab.

- Ainsi pour Colmar, l'économie globale des contribuables est de 10 558 989 € pour l'année 2014, par rapport à la moyenne nationale ((564 € - 411 €) x 69013 hab.).
- Par rapport :
 - à Strasbourg, l'économie est de 7 108 339 € ((514 € - 411 €) x 69013 hab.)
 - à Mulhouse, l'économie est de 2 622 494 € ((449 € - 411 €) x 69013 hab.)

Cette fiscalité va, dans un premier temps, être marginalement modifiée du fait de l'impact du passage de 20,65 % à 18 % de l'abattement pour la taxe d'habitation. Le produit fiscal complémentaire attendu s'élèverait à 326 000 €.

Conformément à la délibération du 22 juin dernier, le gain fiscal de 326 000 € sera restitué pour moitié aux Colmariens par le biais d'une réduction du taux de la taxe d'habitation, qui passera donc de 18,39 % à 18,15 %.

L'impact de cette mesure se déclinera de la manière suivante, compte tenu de la baisse du taux de taxe d'habitation :

• **25 167 locaux verront leur cotisation augmenter**

Tranches	Nbre de locaux	Sans charge de famille	Avec charge de famille
de 1 € à 5 €	3 951	2 810	1 141
de 6 € à 10 €	19 912	13 706	6 206
de 11 € à 15 €	1 300	845	455
de 16 € à 20 €	4	3	1
	25 167	17 364	7 803

• **5 590 locaux verront leur cotisation diminuer**

Tranches	Nbre de locaux	Sans charge de famille	Avec charge de famille
de 1 € à 5 €	4 635	4 337	298
de 6 € à 10 €	645	524	121
de 11 € à 15 €	181	142	39
de 16 € à 20 €	65	46	19
de 21 € à 30 €	40	34	6
de 31 € à 40 €	13	7	6
de 41 € à 49 €	2	2	0
de 50 € à 60 €	3	3	0
de 60 € à 100 €	2	2	0
de 100 € à 150 €	3	3	0
= 303 €	1	1	0
	5 590	5 101	489

• **1 291 locaux verront leur cotisation inchangée.**

Au-delà de cette mesure d'ajustement, qui se poursuivra en 2017 avec le passage du taux d'abattement de 18 % à 15 %, la politique fiscale de la Ville de Colmar sera fondée sur deux points essentiels :

- rester dans la modération, dans la mesure où le faible niveau de fiscalité correspond à autant de capacité pour les ménages colmariens d'investir et de consommer, ce qui est à la fois juste socialement et pertinent économiquement ;

- dans la mesure où la Ville de Colmar souhaite à la fois maintenir un niveau d'investissement élevé et ne pas remettre en cause les services rendus à la population, il faut tenir compte du désengagement considérable de l'Etat, et du retrait du Conseil Départemental.

Il serait donc irresponsable, à l'horizon de la fin du mandat municipal, de ne pas envisager le cas échéant une augmentation de la pression fiscale. Pourtant ce point est en rapport avec le comportement de l'Etat vis-à-vis des villes et communes. Des rabotages supplémentaires, imposés par l'Etat, ne peuvent conduire, soit à un déshabillage dans la qualité des services, soit à des recettes fiscales nouvelles venant d'une augmentation des taux d'imposition.

Pour autant, cet ajustement, au regard de la connaissance présente des données essentielles (report de la réforme de la DGF en 2017 notamment), n'est pas nécessaire en 2016.

Il faut ajouter que la fiscalité de la Ville de Colmar ne peut s'analyser indépendamment de celle de Colmar Agglomération, notamment à travers le couple TH (Taxe d'Habitation) / TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Pour le BP 2016, il est donc envisagé de reprendre la formule appliquée pour 2015, à savoir :

- l'augmentation nominale des bases (1 %) reprise pour 50 %,
- les recettes fiscales supplémentaires, venant de l'augmentation physique des bases,
- l'inflation prévisionnelle étant de 1 %,
- l'augmentation des taux d'imposition serait encore nulle en 2016, sachant que comme évoqué précédemment le taux de la taxe d'habitation passera de 18,39 % à 18,15 %, pour tenir compte de la baisse de l'abattement.

3.4. Maintenir un niveau modéré d'endettement

Ainsi que cela a déjà été indiqué, la situation de l'endettement de la Ville de Colmar est très favorable.

Pour envisager la politique de recours à l'emprunt pour 2016, et les années immédiatement suivantes, il faut raisonner à partir des deux facteurs constitutifs d'une dette :

- le volume global de capital à rembourser, et la bonne correspondance entre le rythme annuel de remboursement de celui-ci et la réalité des investissements réalisés (plus un investissement correspond à un amortissement long, plus la durée du prêt peut être élevée, car le renouvellement de cet investissement est différé dans le temps) ;
- le niveau des taux d'intérêt (plus le taux est bas, plus d'une part les taux fixes sont intéressants, car garantissant un faible niveau d'intérêt à payer sur une longue période, plus d'autre part il permet d'allonger la durée du prêt, pour rejoindre le raisonnement précédent sur le capital).

C'est ainsi que pour le prêt auprès de la Caisse d'Epargne déjà évoqué (5,7 M€ sur 20 ans à 1,8 %), il a été préféré une durée de 20 ans plutôt que de 15 ans.

La réduction de la DGF par l'Etat a une incidence directe sur l'épargne brute, donc sur l'autofinancement. Le retrait du Conseil Départemental au niveau des aides à l'investissement a le même impact. Au total, il faudra, à niveau d'investissement constant, accepter un pourcentage plus élevé que les années passées du recours à l'emprunt au sein du financement des dépenses d'équipement. Cela aura mécaniquement une incidence à la hausse en matière de capital à rembourser. Les taux d'intérêt bas permettent par contre d'envisager, pour un volume d'emprunts à la hausse, une limitation de l'augmentation des frais financiers.

En 2016, cet effet sera amorti par un volume de dépenses d'équipement moindre qu'en 2015, et par l'apport en recette d'investissement de 3,5 M€ lié à la vente d'actions de Vialis à Gaz de Barr (sachant que ces 3,5 M€ ne peuvent pas être affectés à une opération précise).

La bonne santé financière de la Ville de Colmar, et la crédibilité dont elle jouit en conséquence, permettent d'envisager l'année 2016 avec sérénité, en ayant la possibilité d'accéder à un crédit bon marché.

Il sera fait un point plus précis lors de la présentation au Conseil Municipal du rapport annuel sur la politique d'emprunt de la Ville.

3

IV. Conclusion

Dans un contexte difficile, marqué par le désengagement de l'Etat et du Département, et dans l'attente du positionnement de la future « grande région », la Ville de Colmar maintient pour 2016 le cap fixé l'an dernier.

Dans une approche partagée avec Colmar Agglomération, les objectifs demeurent les mêmes :

- favoriser l'activité économique, et donc l'emploi et la production de richesse,
- maintenir le niveau de service public et la qualité de celui-ci dans un souci notamment d'en faire bénéficier tous les Colmariens,
- maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- continuer à investir à un niveau élevé, beaucoup plus que la plupart des autres collectivités territoriales,
- à court terme, conserver une pression fiscale modérée,
- à moyen et long termes, ne pas faire peser sur les budgets futurs un endettement trop important.

Ces orientations sont bien évidemment le socle pour l'élaboration en cours du budget primitif 2016. La présentation de celui-ci permettra de les affiner, et de les décliner selon les politiques et les projets portés par l'équipe municipale.

REÇU À LA PRÉFECTURE

21 DEC. 2015



Pour ampliation conforme
Colmar, le 17 DEC. 2015

Secrétaire adjoint du Conseil municipal